

homme, que ce droit doit être proclamé par la loi et affirmé dans toute société bien constituée ; que les citoyens ont en outre le droit de manifester et d'exprimer publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'imprimerie ou par tout autre moyen, et ce, en toute liberté et sans qu'aucune autorité ecclésiastique ou civile y mette obstacle." En soutenant témérairement cette opinion, ils ne songent et ne considèrent pas qu'ils prêchent la *liberté de la perdition*, et que "s'il est permis aux "persuasions humaines de discuter à tout propos, il "se trouvera toujours des hommes qui auront l'audace de résister à la vérité et de s'en rapporter à la "loquacité de la sagesse humaine, puisque les enseignements de Notre Seigneur Jésus-Christ apprennent à la foi et à la sagesse chrétienne combien "elles doivent éviter cette pernicieuse vanité."

Et comme, partout où la religion a été écartée de la société civile, où l'on a répudié la doctrine et l'autorité de la révélation divine, la notion naturelle de la justice et du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle est érigée à la place de la véritable justice et du droit légitime, on s'explique que certains hommes, oubliant et foulant aux pieds les principes certains de la saine raison, osent proclamer que "la volonté du peuple, manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou par tout autre moyen, constitue une loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain, et que dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela seul qu'ils sont accomplis, acquièrent force de droit." Mais quel est celui qui ne voit et ne comprend qu'une société dégagée des liens de la religion et de la véritable justice ne saurait se proposer d'autre but que celui de produire et d'accumuler des richesses, ne saurait suivre dans ses actions d'autre loi qu'un désir insatiable d'obéir à ses plaisirs et à ses commodités ? Aussi, ces hommes poursuivent-ils d'une haine implacable les ordres religieux, si bien méritants de la chrétienté, de la société et des lettres, et proclament-ils, en ap-